



Questions à clarifier sur le projet Sicomines

Exigence 4.1.d de la Norme requis le suivant :

Fournitures d'infrastructures et accords de troc : Le Groupe multipartite et l'administrateur indépendant sont tenus de vérifier l'existence d'accords, ou ensembles d'accords et de conventions afférents à la fourniture de biens et de services (y compris des prêts, des subventions ou des travaux d'infrastructure) en échange partiel ou total de concessions pour la prospection ou l'exploitation de pétrole, de gaz ou de minerais, ou pour la livraison physique de telles matières premières. À cette fin, le Groupe multipartite et l'administrateur indépendant doivent acquérir une bonne compréhension des conditions du contrat et des accords concernés, des parties intéressées, des ressources qui ont été promises par l'État, de la valeur de la contrepartie en termes de flux financiers et économiques (par exemple travaux d'infrastructures) et de la matérialité comparable aux contrats traditionnels. Lorsque le Groupe multipartite conclut que ces accords sont significatifs, il est tenu, avec l'administrateur indépendant, de faire en sorte que les informations relatives à ces accords soient incluses dans le rapport ITIE afin d'atteindre un niveau de détails et de transparence égal à celui qui existe pour la divulgation et la réconciliation des autres paiements et flux de revenus. Lorsque la réconciliation des transactions clés n'est pas possible, le Groupe multipartite devra convenir d'une approche en faveur d'une divulgation unilatérale par les parties ayant conclu les accords à joindre au rapport ITIE.

Il y a un besoin pour 4 formulaires avec toutes les infos entre 2008 et 2012 :

- Encaissements par la Sicomines pour les projets des infrastructures – avec le taux d'intérêt appliqué dans la pratique ;
- Encaissements par la Sicomines pour le projet minier – avec le taux d'intérêt appliqué dans la pratique ;
- Décaissements par la Sicomines pour les projets des infrastructures ;
- Décaissements par la Sicomines pour le projet minier Chacun des formulaires devrait inclure toutes les transactions pertinentes d'entre.

Chacun des formulaires devrait inclure toutes les transactions pertinentes d'entre 2008-2012, y compris le taux d'intérêt parce que ça c'est la seule manière « d'atteindre un niveau de détails et de transparence égal à celui qui existe » pour les autres entreprises. Contraire aux autres projets dans le secteur minier, l'impact fiscal de la Sicomines dans l'année 2012 n'est pas senti seulement en 2012 mais dans l'avenir aussi, basé pas seulement sur les montants empruntés, encaissés, et décaissés par la Sicomines en 2012, mais depuis le début du projet. Comme ça, pour atteindre le même niveau de transparence, il faut inclure tous les détails pour toute la durée du projet depuis le début jusqu'à la fin de l'année de l'exercice ITIE actuel (2012).

Questions à clarifier dans la description du projet Sicominés dans le Rapport ITIE-RDC 2012, qui devrait servir comme source officiel pour tous les détails ci-dessous :

- **Contrats**
 - Où sont les autres contrats, avenants, et annexes par rapport à ce projet ? On manque les documents sur le site web du ministère de Mines.
- **Prêts**
 - Encaissement par la Sicominés :
 - Qui précisément décide quand encaisser les prêts pour les infrastructures d'Exim Bank vers le Sicominés ?
 - Est-ce que ces prêts pour les infrastructures sont directs d'Exim Bank vers la Sicominés ou est-ce qu'ils passent pour le Consortium ?
 - Qui précisément décide quand encaisser les prêts pour le projet minier d'Exim Bank vers le Sicominés ?
 - Est-ce que ces prêts pour le projet minier sont directs d'Exim Bank vers la Sicominés ou est-ce qu'ils passent pour le Consortium ?
 - Décaissement par la Sicominés :
 - Qui décide quand la Sicominés va dépenser l'argent pour les infrastructures ?
 - Qui précisément perçoit cet argent ?
 - Est-ce le Consortium paie directement les infrastructures en certains cas ? Est-ce que le Consortium fait le préfinancement pour certaines infrastructures ?
 - Est-ce le Consortium paie directement les histoires de projet miniers en certains cas ? Est-ce que le Consortium fait le préfinancement pour certains aspects du projet minier ?
 - Montant Totale d'Intérêt :
 - Quel intérêt a cumulé (de 2008 à la fin de 2012)?
- **Pas de Porte**
 - Qui a payé la première tranche du pas de porte en 2009 ?
 - Comment était payée la première tranche du pas de porte en 2009 ? Pour fonds propres ? Par les prêts ?
 - Est-ce qu'une partie du pas de porte était transfert à une autre entité après la réception de cette première tranche ?
 - Qui a payé la deuxième tranche du pas de porte en 2012 ?
 - Comment était payée la deuxième tranche du pas de porte en 2012 ? Pour fonds propres ? Par les prêts ?
 - Est-ce qu'une partie du pas de porte était transfert à une autre entité après la réception de cette deuxième tranche ?
 - Est-ce que le pas de porte (entièrement ou partiellement) est partie du montant total des infrastructures (\$3,0 milliards USD) ?
- **Pause dans les décaissements**
 - Pourquoi est-ce que les décaissements des fonds étaient arrêtés temporairement ? Pour combien de temps ? Selon quels documents ?
- **Clarifications par rapport aux références au projet Sicominés dans les Rapports ITIE-RDC 2011 (p8-9) et Complémentaire ITIE-RDC 2011 (p28-32) :**
 - « Ce projet minier vise l'exploitation par la joint-venture SICOMINES, pour un investissement de 3,25 milliards USD, des gisements de DIKULUWE, JONCTION

DIMA, MASHAMBA OUEST, CUVETTE DIMA CUVETTE MASHAMBA et SYNCLINAL DIK, Colline D7 qui constituent les Permis d'Exploitation (PE) 9681 et 9682, tous localisés dans le Territoire de Mutshatsha, District de Kolwezi, Province du Katanga. » (Rapport Complémentaire ITIE-RDC 2011, 29.) ... Est-ce que ce montant de l'investissement est le plus à jour ?

- Qu'est-ce que c'est le plan pour le repaiement des prêts vers la Gécamines ? « USD 32 millions au titre de prêt d'associé à Gécamines (32% du capital) ; USD 50 millions au titre de prêt d'associé pour la réhabilitation de ses ateliers centraux de Panda ; » (Rapport Complémentaire ITIE-RDC 2011, 29.)
- « 2.2.7. Niveau d'exécution du Projet de Coopération (2008-2012) » manque en explication des émetteurs, destinataires, et méthode de paiement/financer les tranches de pas de porte. (Rapport Complémentaire ITIE-RDC 2011, 31.)

Lubumbashi, Septembre 2014